



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale  
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale  
Section aménagement et logement

**Monsieur Jean-Marc RANCUREL**  
Maire de Peillon  
672, Avenue de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

Nice, le **14 DEC. 2023**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 20 novembre 2023, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Peillon, approuvé le 22 mai 2018.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'évolution du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET  
Directrice de l'attractivité territoriale